

PROVINCE
de
LUXEMBOURG

Du registre aux délibérations du Collège communal de cette Commune
a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 29 décembre 2023

ARRONDISSEMENT
de
NEUFCHATEAU

PRESENTS : Mme Anne LAFFUT, Bourgmestre - Présidente
MM Christian BAIJOT, Luc BOSSART, Wendy DERO,
Vincent NOLLEVAUX, Echevins ;
Michèle MARICHAL, Présidente du CPAS avec voix
délibérative ;

COMMUNE
de
LIBIN

E. DUYCK, Directrice générale, secrétaire

LE COLLEGE COMMUNAL,

OBJET : Fixation du prix de la redevance de l'eau de distribution en 2024

Vu l'arrêt du C.V.D (Coût vérité distribution) de l'année 2024 au prix de 2,55 € / m³, par le Conseil communal en séance du 25 mai 2023;

Vu l'arrêté du Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville et du Logement du 13 juin 2023, approuvant la délibération du Conseil communal arrêtant le C.V.D de l'année 2024 ;

Vu l'avis de publication de l'arrêté ministériel repris ci-dessus, en date du 16 juin 2023 ;

Attendu que la facturation de la redevance de l'eau est facturée pour la période du 31/12/2023 au 31/12/2024 ;

D E C I D E, à l'unanimité,

De fixer la redevance de l'eau de distribution - consommation du 31/12/2023 au 31/12/2024, comme suit :

* redevance : (20 x CVD (2,55 €)) + (30 x CVA (2,365€)) /an

* C.V.D. : consommation : 1 à 30 m³ : 1,275 €/m³

31 à 5000 m³ : 2,55 €/m³

* CVA : 2,365€/m³

* Fonds social : 0,0322€/m³

* TVA de 6 % .

Par le Collège :

La Secrétaire,
s) E. DUYCK

La Présidente,
s) A.LAFFUT

Pour extrait conforme,

La Directrice générale,

La Bourgmestre,

E. DUYCK



A. LAFFUT

